Le 26 juillet 2026 11h

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Atmo votre parten'air OCCITANIE

SITUATION

Aujourd'hui le 26/07/2026

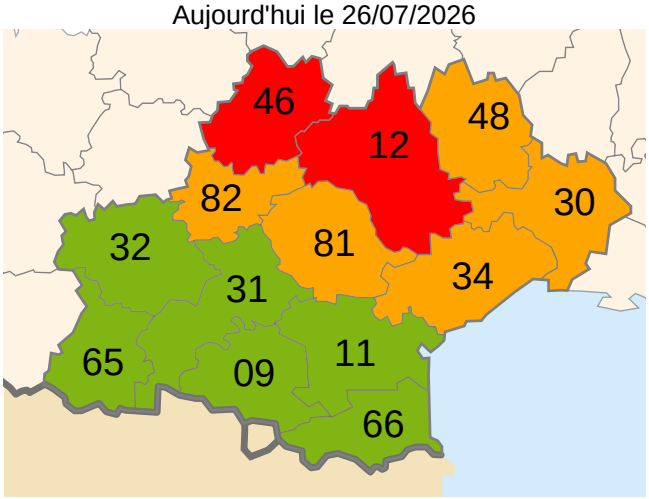

Demain le 27/07/2026

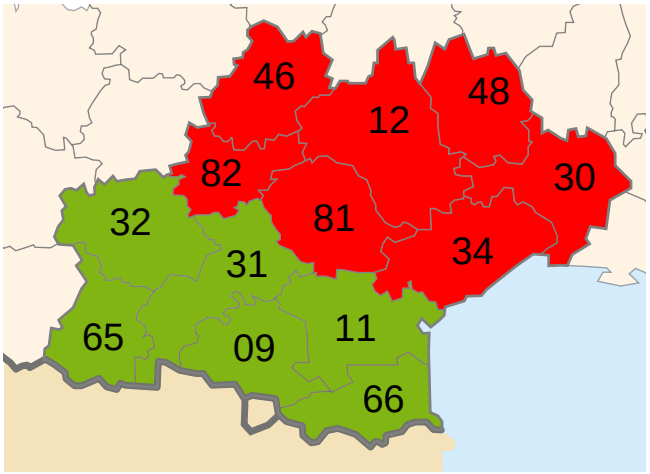

Aujourd'hui le 26/07/2026			Départements	Demain le 27/07/2026			Arrêté en vigueur
O_3	PM10	NO_2		O_3	PM10	NO_2	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 28/02/2024

Légende: Procédure d'alerte* | Procédure d'information | Pas de procédure

O_3 : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO_2 : dioxyde d'azote

** Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué*

Atmo Occitanie prévoit sur 7 départements un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour ce dimanche 26 Juillet 2026. La situation devrait être stable pour la journée du lundi 27 Juillet 2026 avec une poursuite de l'épisode sur ces mêmes départements.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les incendies en cours en Gironde impactent la qualité de l'air de la région avec des hausses de concentrations en particules en suspension (PM10) et particules fines (PM2.5). Depuis la veille, samedi 25 Juillet 2026, Les conditions météorologiques, en particulier le vent, sont favorables aux transports des fumées des incendies sur le Nord de l'Occitanie. Ainsi, un dépassement du seuil d'information et de recommandation a été constaté sur le Lot (46) et l'Aveyron (12).
Aujourd'hui, dimanche 26 Juillet 2026, le Nord de l'Occitanie reste sous les vents des incendies en Gironde amenant une hausse des concentrations en particules en suspension (PM10) et particules fines (PM2.5) sur plusieurs départements. Le Lot (46), l'Aveyron (12), la Lozère (48) et le Tarn-Et-Garonne (82) sont pleinement concernés. Pour le Tarn (81), l'Hérault (34) et le Gard (30), seul les parties Nord de ces départements sont concernés.
De plus, un incendie en cours dans l'Est du Tarn apporte aussi une hausse des concentrations en particules en suspension (PM10) et particules fines (PM2.5) dans le département de l'Hérault (34).
La procédure d'alerte est ainsi mis en oeuvre pour les particules en suspension (PM10) du faite de la persistance du dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les départements du Lot (46) et l'Aveyron (12).
La procédure d'information est mis en oeuvre pour les particules en suspension (PM10) pour les départements du Tarn (81),

Tarn-et-Garonne (82), Lozère (48), Gard (30) et l'Hérault (34).

EVOLUTION :

Demain, lundi 27 Juillet 2026, les conditions météorologiques devraient rester stable. Dans l'hypothèse de la persistance des incendies en cours, les niveaux de concentration en particules en suspension (PM10) et particules fines (PM2.5) devraient rester élevées sur les mêmes départements.
La procédure d'alerte sur persistance du dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les particules en suspension (PM10) est ainsi mis en oeuvre sur les départements du Lot (46), l'Aveyron (12), la Lozère (48), le Gard (30), l'Hérault (34), le Tarn (81) et le Tarn-et-Garonne (82).
Un point sur les prévisions d'évolution de la qualité de l'air sera fait lundi matin.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :
Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
  - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
  - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
  - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo).
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être.

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air	Mesures d'urgence	Effets de la pollution sur la santé
www.atmo-occitanie.org	http://www.aveyron.gouv.fr/	https://www.occitanie.ars.sante.fr/
Contact département 30,34,48 : 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53	http://www.aveyron.gouv.fr/ http://www.gard.gouv.fr/ http://www.herault.gouv.fr/ http://www.lot.gouv.fr/	ARS Occitanie Informations santé, AIR SANTÉ : 05 61 77 94 44
Contact département 12,46,81,82 : 06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53	http://www.lot.gouv.fr/ http://www.lozere.gouv.fr/ http://www.tarn.gouv.fr/ http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/	